



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 20 juillet 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DANS LE JURA : LA TOTALITÉ DES DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS

Ce lundi 17 juillet 2023, les 12 conseils municipaux qui s'étaient vu annuler leur scrutin, se sont réunis à nouveau afin de désigner leurs délégués. Ces délégués élus voteront aux élections sénatoriales. Après vérification par les services de la préfecture, les procès verbaux sont certifiés conformes. La totalité des délégués sont ainsi désignés pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.

Suite aux élections des délégués du 9 juin dernier dans le Jura, le Tribunal administratif de Besançon avait annulé les opérations électorales dans leur ensemble pour 12 communes du département du Jura. Ces annulations étaient liées à des irrégularités constatées dans la rédaction des procès verbaux ou à l'absence de parité sur les listes, ou bien encore à l'absence de quorum lors de la désignation.

Les 12 communes concernées sont :

- Cosges
- Cousance
- Courbette
- Foucherans
- Fraisans
- Grozon
- Prémanon
- Rix-Trebief
- Saint-Maur
- Salins-lesBains
- Sampans
- Tavaux

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX